



## **COMPTE-RENDU du conseil municipal du 08 juillet 2021**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00  
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire**

\* \* \* \* \*

**Date de convocation** : 30 juin 2021

**Étaient présents** : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB, Laurette Deberle, Pauline GROSPEAUD,

**Absents** : Gautier LAJOINIE (pouvoir à Aloïs BUMB)

**Secrétaire de séance** : Annie CAMPREDON

Après le rappel de l'ordre du jour, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il faut rajouter un point à l'ordre du jour :

- nouveaux tarifs pour des produits dérivés à vendre aux musée, camping et village de vacances.

Il demande s'il y a des questions diverses à rajouter :

- Benoît Briand souhaite faire un compte-rendu de la rencontre avec l'association des tisseurs de mots.

M. le maire commence par quelques précisions sur sa vision des comptes-rendus de conseils suite à la remarque de Laurette Deberle qui a trouvé que le compte-rendu publié suite au dernier conseil a été très "raccourci" par rapport à ce qu'elle avait écrit. Michel Beckert pense que le format des comptes-rendus doit être "normé" et avoir une certaine "homogénéité".

### **1 - Vente mobilier / matériel ancienne cuisine du village de vacances**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que plusieurs personnes sont intéressées par l'achat de matériel pour démarrer leur activité.

- Justine Dumesnil propose d'acheter un batteur, une échelle à plateaux et une plaque inox 40X60 pour la somme de 120 €. Une contre-proposition est faite à 250 €. Si elle accepte, la vente pourra se faire.

**Délibération acceptée à la majorité (1 abstention : Pauline Grospeaud)**

- Mélissa Makni propose 160 € pour une table inox 120cm + un évier un bac inox  
**Délibération acceptée à l'unanimité**

- - Geoffroy Raoux propose 2 000 € pour un évier un bac inox + un bain marie + une friteuse double + un grill + un four étuve + un lave-mains + deux étagères inox + un lave-vaisselle  
**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **2 - Devis réfection du mur chemin des cactus**

M. le maire demande aux conseillers s'ils acceptent qu'il engage une dépense de 4 500 € en signant le devis de Gareth Barrett pour la réfection du mur de soutènement du chemin des cactus.

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **3 - Devis réfection des murs (mur de la fontaine et mur de l'ancien cimetière)**

M. le maire explique aux conseillers que les dossiers de demandes de subventions pour les murs de la fontaine et de l'ancien cimetière ont été envoyés en novembre 2020 (devis 53 000 €)

Fin février, le département a répondu favorablement en acceptant de financer 20 000 € si le montant atteint 50 000 €. La commune financerait à hauteur de 12 000 €.

La demande de 23 000 € à la région est sans réponse car le dossier n'a pas été retrouvé.

La demande a été renvoyée, si elle n'est pas acceptée, un seul chantier sera réalisé pour l'instant.

## **4 - Tarifs complémentaires : camping, musée et village vacances**

Présentation des tarifs des produits dérivés proposés par Véronique Brissaud

**Délibération acceptée à l'unanimité**

## **5 - Question diverse**

### **Association des tisseurs de mots**

Des représentants de l'association des tisseurs de mots sont venus rencontrer quelques élus au sujet du *festivalet* qu'ils aimeraient organiser à Chilhac en juin 2022. Ils viendront en amont pour préparer le weekend, rencontrer la population, nouer des relations afin de trouver des lieux y compris chez des particuliers pour l'organisation des ateliers d'écriture. Les gens qui s'inscriront pourraient se loger dans les gîtes communaux. Les organisateurs demandent la mise à disposition d'une salle pour la restauration et d'une pour les événements en soirées auxquels les Chilhacois seront les bienvenus. Ils demandent également une aide de 500 € pour financer les intervenants.

L'ensemble des conseillers municipaux approuve l'organisation de cet événement.

**Fin de séance à 22h00**